

CHYPRE

offshore



Chypre, membre de l'Union européenne depuis 2004, appartient à la catégorie des pays Onshore, les sociétés y paient des impôts mais profitent d'un taux relativement faible à 10%, optimisable à 5%. Les sociétés Offshore à Chypre existent également et sont considérées dans ce cas non-résidentes. Cependant, Chypre est une juridiction habituellement choisie pour pouvoir disposer d'un numéro de TVA intracommunautaire et commercer en Europe.

IMPÔT / TAXES

10% d'impôts sur les bénéfices payables en fin d'année.

Constitution	Domiciliation	Modèles de factures, en-têtes, cachets	Frais légaux	Comptabilité / mois	Service 72h	Renouvellement annuel
Sur demande	Inclus	Inclus	Inclus	250 €	570 €	3.600 €

CE QUE VOUS DEVEZ RETENIR

Chypre constitue une portée d'entrée dans l'Union européenne extrêmement attractive. Cette juridiction présente un taux d'imposition très faible pour un pays de l'Union et une bureaucratie légère.

Chypre a également réussi à mettre en place des mécanismes permettant une optimisation fiscale efficace en utilisant notamment d'autres juridictions offshore, sans pour autant que ces mécanismes déclenchent les mesures anti-évasion des autres États européens. Et s'il n'y a pas de véritable loi sur le secret bancaire, celui-ci est, depuis une loi de 1997, d'usage par principe.

CRÉATION DE SOCIÉTÉS

Chypre autorise la désignation de directeurs nommés, permettant ainsi au dirigeant de ne pas apparaître dans les registres publics. Le directeur peut être de la nationalité d'un des pays membre de l'UE. Attention : sauf demande contraire, toutes nos sociétés sont créées avec un directeur nommé.

Les actionnaires personnes physiques ou morales peuvent être de toute nationalité.

Nous maintenons en permanence des sociétés en stock de 1 mois à 5 ans d'ancienneté, pour raccourcir les délais et bénéficier de l'image d'une société ancienne.

COMPTABILITE ET TVA

La loi comptable chypriote impose la tenue d'une comptabilité qui doit être en conformité avec les normes comptables internationales (IAS). La comptabilité est gérée par un comptable dédié à qui vous adressez vos documents par e-mail qu'il traite à distance et doit rendre compte des opérations de l'année comptable écoulée.

Le taux de TVA s'élève à 15 %. Il est de 0 % sur les exportations et sur le transport international.

Délai d'obtention du numéro de TVA : 21 jours.

Numéro EORI : sur demande et sous 15 jours.

A SAVOIR

Chypre est entrée dans la zone € depuis le 1er janvier 2008. Cette entrée permet aux banques installées localement de proposer des comptes établis dans une monnaie stable.

Chypre est, également, une île divisée en deux parties : une au nord sous l'influence turque et une seconde au sud sous influence grecque. C'est dans la partie sud que se trouvent la grande majorité des banques et des administrations utiles aux opérations d'optimisation fiscale.

Chypre est, enfin, une juridiction avantageuse pour les activités boursières et de jeux en ligne.

Délai de création : 15 jours.